



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Biodiversité Forêt Chasse

Charleville-Mézières, le 25/05/2020

Synthèse des observations du public

relatives au projet d'arrêté préfectoral fixant les minimums et maximums des plans de chasse grand gibier pour la campagne 2020-2021

Le projet d'arrêté préfectoral fixant les minimums et maximums des plans de chasse grand gibier pour la campagne 2020-2021, a fait l'objet d'une consultation du public du 29 avril 2020 au 20 mai 2020, via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.